
CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE

Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail
Adaptation et transition – financement de l'innovation

**Panorama des financements de la recherche, du développement,
et de l'innovation pour l'adaptation et la transition de l'agriculture
face au changement climatique et à l'enjeu agroécologique**

Définition

Cette fiche présente de manière synthétique un panorama des dispositifs de financement mobilisés pour la recherche, le développement et l'innovation en appui à l'adaptation et à la transition de l'agriculture face au changement climatique et à l'enjeu agroécologique.

Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle

Le continuum formation – recherche – innovation – développement agricole couvre un champ et des modalités de recherche, développement et innovation divers, allant de la recherche académique à l'innovation, en passant par la recherche collaborative multi-acteurs. Ces différentes modalités sont complémentaires et visent in fine à apporter des solutions concrètes aux agriculteurs.

→ **Au niveau national**, le financement public de la recherche agricole vient majoritairement du budget de l'État, en particulier à travers :

- la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » - **MIRES** - qui porte les subventions pour charge de service public attribuées aux **opérateurs de recherche**, aux **établissements d'enseignement supérieur** et à l'**ANR** ;
- le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural - **CASDAR** ;
- les programmes d'investissement d'avenir – **PIA**, désormais intégrés au sein de **France 2030** ;
- d'autres programmes des ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, des affaires étrangères, des outre-mer, etc., directement ou via leurs agences et opérateurs (plan Ecophyto, Ademe, Office français de la biodiversité – OFB, AFD, Bpifrance, etc.) ;
- **des fonds régionaux**.

Le crédit impôt recherche - **CIR** – constitue par ailleurs une mesure de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises et le crédit d'impôt collaboration de recherche – **CiCo** - incite les entreprises à engager des travaux de R&D dans le cadre de collaborations de recherche avec les organismes de recherche et de diffusion de la connaissance.

→ **A l'échelle européenne**, la recherche, le développement et l'innovation en agriculture sont soutenus en particulier via :

- le programme cadre de recherche et innovation, **Horizon Europe** ;
- le Partenariat européen pour l'innovation **PEI-Agri** mis à œuvre à l'échelle nationale via les fonds **Feader dont les régions sont autorités de gestion** ;
- des fonds **FEDER**, les programmes **LIFE** ou **INTERREG** ;
- les fonds de la **banque européenne d'investissement**.

Des ressources collectives privées sont également mobilisées à l'échelle nationale. C'est par exemple le cas des **ressources interprofessionnelles**, qui financent l'activité des instituts techniques agricoles. L'estimation des montants RDI mobilisés pour l'adaptation et la transition de l'agriculture face au changement climatique et à l'enjeu agroécologique est complexe, dans la mesure où cette thématique, qui nécessite des approches systémiques et transversales, n'est en général pas reprise en tant que telle dans la programmation de la recherche.

A titre d'exemple :

- **la stratégie INRAE 2030**, dont le budget annuel est d'environ 1 Md€, qui définit la feuille de route de l'institut, aborde ces questions de manière complémentaire à travers plusieurs de ses orientations scientifiques, en particulier « Répondre aux enjeux environnementaux et gérer les risques associés » (OS1) et « Accélérer les transitions agroécologique et alimentaire, en tenant compte des enjeux économiques et sociaux » (OS2) ;
- **la programmation de l'ANR**, dont le budget est en augmentation dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche, est organisée en 56 axes de recherche. Il est nécessaire de mobiliser au moins 8 de ces axes pour aborder la thématique (ex : dynamique des socio-systèmes, capteurs, sociétés et territoires en transition, etc.) ;
- dans le cadre d'**Horizon Europe**, ces questions sont traitées au sein du Cluster 6 « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement », doté de près de 10 Mds€ sur 7 ans. La programmation européenne est structurée selon les « impacts attendus » (expected impacts). La thématique contribue à atteindre plusieurs de ces impacts (ex. neutralité climatique et d'adaptation au changement climatique, préservation et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, système alimentaire durable de la ferme à la fourchette, etc.).

A noter par ailleurs :

- **le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR)**, dans le cadre duquel est mis en œuvre le CASDAR (environ 130 M€/an), a quant à lui comme objectif prioritaire l'intensification et la massification de la transition agroécologique. L'adaptation et l'atténuation au changement climatique constituent deux des neuf thématiques prioritaires ;
- l'objectif 6 « Agriculture et alimentation » de **France 2030** inclut la stratégie d'accélération « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique », dotée de 428 M€ ;
- un partenariat européen **Horizon Europe** co-financé par les États membres et la Commission intitulé « accélérer la transition des systèmes agricoles : living labs et infrastructures de recherche en agroécologie » est en construction dans le cadre d'Horizon Europe. Il devrait être doté de plusieurs centaines de M€.

RÉFÉRENCES

- Circulaire CAB/C2021-561 su 19/07/2021 – Note d'orientation sur le futur PNDAR 2022-2027
- INRAE 2030 – Partageons la science et l'innovation pour un avenir durable
- Horizon Europe Strategic plan 2021-2024

